

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAUX 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2014 : taxe d'habitation : 8,40 %, taxe foncier bâti : 14,61 %, taxe foncier non bâti : 56,91 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations Erômaines pour l'année 2014, pour un montant total de 4 950,00 Euros.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Constatant un excédent de fonctionnement de 226 904,24 Euros, le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité en section d'investissement exercice 2014.

BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 de la Commune et l'arrête à :

- Dépenses de fonctionnement	477 966,00 Euros
- Recettes de fonctionnement	477 966,00 Euros
- Dépenses d'investissement	699 261,00 Euros
- Recettes d'investissement	699 261,00 Euros

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 du service assainissement et l'arrête à :

- Dépenses d'exploitation	98 678,62 Euros
- Recettes d'exploitation	98 678,62 Euros
- Dépenses d'investissement	146 738,61 Euros
- Recettes d'investissement	146 738,61 Euros

INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde l'indemnité de gestion à Monsieur le Receveur municipal au taux maximum légal.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, procède à la désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES : MM. GENIN Dominique, COMBRET Lionel, CHAUVIN Gilles, LAMBERT Patrick, MAILLET Isabelle, GAGILARDI Nicolas, BILLON René, BANCEL Véronique, LAMOTTE Yves, BAYLE Patricia, DELAS Christian, CHIEZE Thierry.

COMMISSAIRES SUPPLEANTS : MM. SETIER Jacques, JANIN Norbert, MAILLET Catherine, LECOMTE Isabelle, AYMARD Sandrine, BOIS Dominique, LAMOTTE Laetitia, PINET Didier, LAYS Claude, PINET Jean-Luc, BADEL Daniel, FLEURY Jacques.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire pour toute la durée du mandat l'ensemble des délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACQUISITIONS TERRAINS SNCF

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir plusieurs petites parcelles ou partie de parcelles de terrains en zone urbaine pour un montant de 3 000,00 Euros HT. (Section E, parcelles n° 539, 541 et C 1097)

pour extrait
en Mairie, le 9 mai 2014
le Maire,